

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 8 février 2024

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°6

CULTURE ET EVENEMENTS

- Fête de la musique
- Edition 2024
- Contrats
- Approbation

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 32 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, M. Christophe PION, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

Mme Clotilde ROBIN à M. Yves NICOLIN, Mme Catherine DUFOSSÉ à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Fanny FESNOUX à M. Gilles PASSOT, Mme Sabine VERMOREL à Mme Corinne TRONCY, M. Estéban PIAT à M. Lucien MURZI, M. Franck BEYSSON à M. Bernard GERBOT, M. Denis VANHECKE à Mme Brigitte DUMOULIN

Absents sans mandat :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20240208-08FEVN6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2024
Publication : 14/02/2024

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Jade PETIT, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le traditionnel grand concert de la Fête de la Musique offert par la Ville de Roanne aura lieu le samedi 22 juin 2024 sur un nouveau lieu, les Bords de Loire 2.

Cet événement phare lancera comme chaque année, le programme d'animations du dispositif Festiv'été, qui se poursuivra jusqu'au jeudi 29 août.

Le grand concert partagera l'espace avec un autre grand événement qui se déroulera le matin sur le même site : le relais de la flamme olympique. Dans ce cadre, les services de la ville travaillent sur un programme complet de la journée du 22 juin. L'événement « Le relais de la flamme olympique » pourra faire l'objet d'une autre délibération.

Pour cette édition 2024, la Ville de Roanne accueillera un plateau musical composé de jeunes talents roannais (dont des lauréats du festival RJT) et d'artistes à forte notoriété.

A cette occasion, la Ville de Roanne contractualise avec les sociétés suivantes aux montants ci-dessous :

- Arachnée Productions – 52/54 rue du Châteaudun – 75 432 PARIS Cedex 9, pour un montant de **44 310 € T.T.C.** (acompte de 50 % versé à la signature du contrat de cession, soit 22 155 € T.T.C., solde une fois le concert terminé) ;
- SASU RIP MUSIC – 26B avenue des Bleuets – 93 370 MONTFERMEIL, pour un montant de **6 120 € T.T.C.** (acompte de 50 % versé à la signature du contrat de cession, soit 3 060 € T.T.C., et le solde une fois le concert terminé) et ARPRO – 28, route de Chandieu – 69 780 TOUSSIEU, pour un montant de **1 350 €** (900 € à la signature du contrat et 450 € une fois le concert passé).

Pour chaque société, un contrat de cession est rédigé et signé par les deux parties. La programmation de la première partie de soirée pourra être complétée ultérieurement.

La Ville de Roanne souhaite s'associer à des partenaires privés et contracter des conventions de partenariat afin de réduire ses coûts pour l'événement.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver les contrats avec les sociétés de production ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer ;

- autoriser Monsieur le Maire à solliciter des aides auprès de tous les financeurs privés potentiels et de signer des conventions de partenariat ;
- autoriser le versement d'un acompte de 50 % de la somme totale pour chacune des sociétés ou de verser les montants demandés cités ci-dessus ;
- dire que les crédits correspondants sont prévus au budget concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

ROANNE, le 14 FEV 2024

Le Secrétaire de séance,

Lucien MURZI

Le Maire,

Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20240208-08FEVN6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2024
Publication : 14/02/2024